

Rejoindre Veolia Eau d'Île-de-France

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

LES ESSENTIELS



Rémunération

LA RÉMUNÉRATION DES COLLABORATEURS

Cadres :

- rémunération mensuelle de base fixe versée sur 12 mois ;
- une éventuelle part variable versée en mars.

Non-cadres :

Une rémunération annuelle sur 13,5 mois :

- rémunération mensuelle de base fixe versée sur 12 mois ;
- un demi-mois versé en mai ;
- un 13^e mois versé en novembre.



À CETTE RÉMUNÉRATION PEUVENT S'AJOUTER :

- Un intéressement et une participation ;
- Une indemnité Eau au bout d'un an d'ancienneté versée en juin d'un montant de 300 euros bruts ;
- En fonction du poste occupé et de sa localisation, accès au restaurant inter-entreprise avec une subvention ou d'une indemnité repas ou des tickets restaurant ;
- Des indemnités d'astreinte pour les collaborateurs intégrés dans un dispositif d'astreinte ;
- Différentes indemnités liées à l'activité (indemnité de travaux sales, pénibles ou durs, prime de conduite véhicule, indemnité de chantier...);
- Une prime challenge vigilance partagée pouvant aller jusqu'à 250 euros bruts par an en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

UNE ÉVOLUTION SALARIALE RÉGULIÈRE

La rémunération peut évoluer de plusieurs manières au cours de votre carrière

Salariés cadres :

- par une augmentation individuelle sur proposition du manager en fonction de vos compétences, votre engagement, votre progression attribuée lors des campagnes annuelles des révisions salariales.

Salariés non-cadres :

En complément :

- par une garantie de majoration d'expérience automatique tous les 2 ans ;
- par l'augmentation de la valeur du point dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

LE PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

C'est l'opportunité de devenir actionnaire de Veolia

- possibilité de placer votre intéressement et/ou votre participation et/ou de réaliser des versements volontaires ;
- possibilité de bénéficier d'un abondement de l'entreprise jusqu'à 500 euros.

LE PLAN ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF

Préparer sa retraite à des conditions sociales et fiscales avantageuses

- possibilité de placer votre intéressement et/ou votre participation et/ou de réaliser des versements volontaires ainsi que placer vos jours de congés non pris (jusqu'à dix jours) ;
- possibilité de bénéficier d'un abondement de l'entreprise jusqu'à 500 euros.

Avantages sociaux

LES CONGÉS PAYÉS

- Les collaborateurs bénéficient de 36 jours ouvrés de congés payés pour une année complète travaillée.
- Les collaborateurs cadres bénéficient en complément de 5 jours de réduction du temps de travail.

LES CONGÉS POUR CIRCONSTANCES FAMILIALES / ÉVÉNEMENTS

Lors d'événements personnels, les collaborateurs peuvent bénéficier de jours de congés supplémentaires rémunérés (Mariage / Pacs + 5 jours ouvrés, Naissance + 3 jours ouvrés, Déménagement + 1 jour ouvré...).



LE TÉLÉTRAVAIL

Possibilité jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine à partir de 6 mois d'ancienneté pour les postes éligibles au télétravail.

Le télétravail est confirmé par le manager sous réserve d'autonomie dans les missions et de maîtrise du poste occupé.

LES AVANTAGES DU CSE VEOLIA EAU D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU CSEC

- Le CSE Veolia Eau d'Île-de-France propose diverses prestations comme des chèques vacances, cadeau de Noël enfants, voyages...
- Le CSEC propose un catalogue riche en destinations pour des séjours familiaux ou des colonies de vacances pour les enfants.

LES ÉVOLUTIONS ET LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

- La formation professionnelle et le développement des compétences sont au cœur de la stratégie de Veolia (en moyenne chaque salarié reçoit 13 heures de formation / an).
- Veolia Eau d'Île-de-France accompagne également dans les démarches de mobilité fonctionnelle et/ou géographique en priorisant la mobilité interne au sein de la structure et au niveau du Groupe.

LE TRANSPORT

- **Prise en charge à 100% des titres d'abonnement IDF souscrits pour les déplacements entre domicile et lieu de travail (pass navigo);**
- **Véhicule de fonction ou de service et d'une carte carburant en fonction du poste occupé.**

Le dispositif de mobilité douce: Veolia Eau d'Île-de-France souhaite favoriser une mobilité plus écologique et encourage ses collaborateurs dans cette démarche.

- Offre de location longue durée de voiture avec le partenaire ALD Automobile pour les collaborateurs dont le salaire brut annuel est inférieur à 50 000 euros;
- Offre de tarifs préférentiels pour l'installation de bornes électriques de recharge;
- Indemnités jusqu'à 400 euros la première année pour les personnes utilisant des moyens de transport à mobilité durable.



LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR LES PARENTS

L'allocation enfant à charge

- Une allocation mensuelle est attribuée pour les collaborateurs ayant des enfants de moins de 18 ans dans la limite de 3 enfants (allocation d'un montant de 21,78 euros bruts mensuel par enfant en 2023).

Solution de garde d'enfants égalité professionnelle

Dispositif d'indemnisation des frais de gardes supplémentaires générées par l'astreinte : remboursement à hauteur de 50 % de frais de garde engagés pour les enfants de moins de 12 ans.

Le dispositif « une place en crèche »

Contrat avec les Petits Chaperons Rouges qui permet au collaborateur de bénéficier d'une place en crèche pour les enfants de 0 à 3 ans proche du domicile ou du lieu de travail au même tarif qu'une crèche municipale (11 places disponibles).

La bourse d'étude

- Mise en place d'une aide financière destinée aux enfants scolarisés de 18 à 26 ans. Elle peut aller jusqu'à 2 200 euros par an et par enfant et dépend de la situation familiale et des ressources.

SANTÉ ET PRÉVOYANCE

La mutuelle

- La mutuelle permet de compléter les remboursements effectués par la sécurité sociale.
- L'entreprise prend en charge 50 % de sa cotisation totale, elle comprend une part fixe et une part proportionnelle à la rémunération.
- Le conjoint et les enfants quel qu'en soit le nombre peuvent bénéficier aussi de toutes les garanties.

Le dispositif de prévoyance

Pour assurer aux collaborateurs un maximum de protection, l'entreprise met en place un régime de prévoyance obligatoire (qui garantit le versement de prestations en complément de celles versées par la sécurité sociale en cas d'incapacité de travailler...).

Les arrêts maladie

- Veolia maintient le salaire au collaborateur ayant une ancienneté de plus d'un an dès le premier jour.
- Maintien du salaire net par l'entreprise à 100 % jusqu'à 90 jours sous réserve d'ancienneté.
- Mise en place de la subrogation de paiement pour les collaborateurs ayant un an d'ancienneté. Dans ce cadre, l'entreprise verse aux collaborateurs l'avance des JISS évitant ainsi les éventuels retards de paiement par la sécurité sociale.

D'AUTRES AVANTAGES À DISPOSITION

Possibilité de devenir tuteur d'un alternant

Les collaborateurs peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle allant de 150 à 900 euros (selon la durée de l'alternance et l'obtention du diplôme de l'alternant).

Promotion de la cooptation

Chacun peut bénéficier d'une prime de 500 euros bruts si la personne est recrutée grâce au système de cooptation.

Aides au logement avec Action Logement selon conditions d'éligibilité en place.

